Commune de CHATELLERAULT

Délibération du conseil municipal

DU jeudi 20 janvier 2011

n° **16**

page 1/2

Rapporteur: Monsieur Brahim BENZERGA

OBJET: Tarifs de l'Accueil de Loisirs Municipal – Année 2011

Mercredis, petites vacances et grandes vacances.

Mesdames, Messieurs,

L'Accueil de Loisirs Municipal accueille les enfants de 4 à 15 ans durant les mercredis, petites vacances et grandes vacances.

* * * * *

VU l'arrêté du maire n° 2008/192 du 28 novembre 2008 relatif aux tarifs de l'Accueil de Loisirs Municipal pour l'année 2011,

CONSIDERANT la nécessité de revoir les tarifs des prestations concernant l'Accueil de Loisirs Municipal, afin de les ajuster à l'évolution du coût de la vie,

Le conseil municipal ayant délibéré, décide :

- de faire appliquer les tarifs ci-dessous avec une augmentation de 2% à l'Accueil de Loisirs Municipal, à compté du 1^{er} janvier 2011, en tenant compte du dispositif ATLAS de la Caisse d'Allocations familiales de la Vienne. Cette tarification s'appliquera les mercredis en journée et ½ journée, les petites vacances et les vacances d'été à la journée.

ACCUEIL DE LOISIRS	CHATELLERAULT			CHATELLERAULT				
MUNICIPAL		2009/2010			2011			
	Tarif	Participation	Part famille	Tarif	Participation	Part		
		Atlas			Atlas	famille		
QF1 – de 275€								
Journée	6.54	3.81	2.73	6.67	3.81	2.86		
½ journée	3.27	1.91	1.36	3.33	1.91	1.42		
QF2 – de 275€ à -549€								
Journée	6.54	2.17	4.37	6.67	2.17	4.50		
½ journée	3.27	1.09	2.18	3.33	1.09	2.24		
QF3 – de 549€ à –686€								
Journée	6.66	1	5.66	6.79	1	5.79		
½ journée	3.33	0.50	2.83	3.39	0.50	2.89		
QF4 – de 686€ à –914€								
Journée	7.38	-	7.38	7.52	-	7.52		
½ journée	3.69	-	6.39	3.76	-	3.76		
QF5 – de 914€ et +								
Journée	10.65	-	10.65	10.86	-	10.86		
½ journée	5.33	-	5.33	5.43	-	5.43		

ACCUEIL DE	HORS CHATELLERAULT			HORS CHATELLERAULT						
LOISIRS	2009/2010			2011						
MUNICIPAL	Tarif	Participation	Part famille	Tarif	Participation	Part famille				
		Atlas			Atlas					
QF1 – de 275€										
Journée	7.23	3.81	3.28	7.37	3.81	3.56				
½ journée	3.61	1.91	1.63	3.68	1.91	1.77				
QF2 – de 275€ à -549€										
Journée	7.23	2.17	4.92	7.37	2.17	5.20				
½ journée	3.61	1.09	2.45	3.68	1.09	2.59				
QF3 – de 549€ à –										
686€										
Journée	7.41	1	6.26	7.55	1	6.55				
½ journée	3.69	0.50	3.12	3.76	0.50	3.26				
QF4 – de 686€ à – 914€										
Journée	10.65	-	10.65	10.86	1	10.86				
½ journée	5.33	-	5.33	5.43	-	5.43				
QF5 – de 914€ et +										
Journée	13.34	-	13.34	13.60	-	13.60				
½ journée	6.67	-	6.67	6.80	_	6.80				

Un acompte d'un montant de 2 € par jour et par enfant sera versé obligatoirement à l'inscription pour les vacances d'été.

Tout désistement non communiqué à l'A.L.M. effectué avant 10 heures l'avant-veille du séjour entraînera une facturation de frais de dossier égal à 50% du prix de la journée, sauf si les responsables de l'enfant ont fourni un certificat médical dans les 48 heures, après avoir prévenu le directeur du séjour.

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- d'augmenter, pour l'année 2011, les tarifs de l'Accueil de Loisirs Municipal, conformément aux tableaux ci-dessus.
- d'autoriser le maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.
 - d'imputer cette recette sur la ligne budgétaire 421.2/7067/5220 .

Pour: Contre: 0 Abstentions:

(M. MICHAUD, Mme DAYDET)

Certifiée exécutoire Par le maire de la commune de Châtellerault Transmis à la sous préfecture, le 25/01/2011 n° 367 Publié au siège de la Mairie, le 24/01/2011

Pour ampliation, Pour le maire et par délégation, La responsable du service juridique Emmanuelle ADAM